



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

POINT N° 10.14 DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2013/73

Objet : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POLE AZUR PROVENCE (06)

Engagement financier n° 2 relatif à la convention opérationnelle habitat en multi-sites n°2

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.213-3 et L.321-1 à L.321-13,

Vu le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu les délibérations n°2009-48 et n°2011-41 du Conseil d'Administration des 30 novembre 2009 et 6 octobre 2011 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2010-2015,

Vu la délibération n°2011-55 du Conseil d'Administration du 2 décembre 2011 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu la convention opérationnelle habitat en multi-sites n°2 approuvée par délibération n° 2012/22 du Conseil d'Administration du 28 Juin 2012, et son article 9 prévoyant que les engagements financiers pris par l'EPF PACA seront décidés par son Conseil d'Administration au fur et à mesure des besoins en financement dans la limite d'un montant de convention de 7 000 000 (SEPT MILLIONS) d'euros hors taxes,

Vu l'engagement financier d'un montant de 5 500 000 (CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE) euros hors taxes autorisé par la délibération précitée.

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier Provence - Alpes - Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet

**Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,  
sur proposition de la Présidente**

**Autorise**, conformément aux dispositions de l'article 9 de la convention opérationnelle habitat en multi-sites n°2, l'engagement financier complémentaire de 1 500 000 (UN MILLION CINQ CENT MILLE) euros hors taxes, portant l'engagement financier cumulé au titre de la convention à 7 000 000 (SEPT MILLIONS) euros hors taxes.

La Directrice Générale  
de l'EPF PACA,



Claude BERTOLINO

La Présidente  
du Conseil d'Administration,



Cécile HELLE

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales

Gilles BARSACQ

29 NOV. 2013